



## LOCATION DE LA SALLE DES FETES

(Extrait du règlement intérieur)

### Responsabilité de l'occupant:

*Vous devez:*

- faire une visite des lieux avant utilisation avec un membre du Conseil Municipal ou une personne désignée par celui-ci
- utiliser salles et matériel dans de bonnes conditions d'économie (éclairage, chauffage, eau) de propreté et d'hygiène
- n'enfoncer ni clous, ni agrafes, ni punaises dans les tables, les murs et les boiseries, ne pas coller de scotch sur les murs. Si vous souhaitez accrocher des décorations utilisez les anneaux prévus à cet effet sur les murs
- ne rien fixer au rideau de scène lors d'une éventuelle décoration de la salle
- laisser l'ensemble dans un état impeccable de propreté (intérieur et extérieur); nettoyer les tables, les ranger sur les chariots.
- ranger les chaises par pile de 5
- avant de partir fermer les portes et éteindre les lumières et le chauffage
- mettre les ordures dans des sacs fermés et les déposer dans le conteneur situé à l'extérieur près de l'entrée de la salle; **les verres vides non réutilisables seront mis dans les bacs réservés à cet effet**
- faire une visite des lieux après utilisation avec un membre du Conseil Municipal ou une personne désignée par celui-ci
- signaler tout ce qui a été détérioré ou cassé ; le remplacement sera effectué à vos frais après contrôle par les deux parties. Le chèque de caution de 600.00 euros déposé à la mairie avant toute location ne sera rendu qu'après la visite des lieux et s'il n'y a aucun problème constaté. S'il est reconnu que les locaux ou matériels ne sont pas nettoyés correctement, le nettoyage sera facturé forfaitairement 50 euros.
- la salle est autorisée pour 300 personnes maximum.

Tout problème (utilisation, entretien, responsabilité, dégradation, redevance ...) sera réglé avec la Mairie. **Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans la salle et qu'il est également interdit de jouer au ballon sur les murs intérieurs et extérieurs.**

*Je soussigné(e) :*

*Domicilié(e) :*

*Reconnais avoir reçu et pris connaissance du règlement ainsi que des tarifs de location de la salle des fêtes que je loue le :*

A

le

Signature,

*Mairie de Mairé-L'Evescault 1 rue des Grands Bois - 79190 Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)  
Ouverture du Secrétariat : lundi / mercredi / vendredi : 14 heures / 17 heures  
Tél : 05.49.07.62.68 Fax : 05.49.07.99.83 Courriel : mairie.mairelevescou@free.fr*